

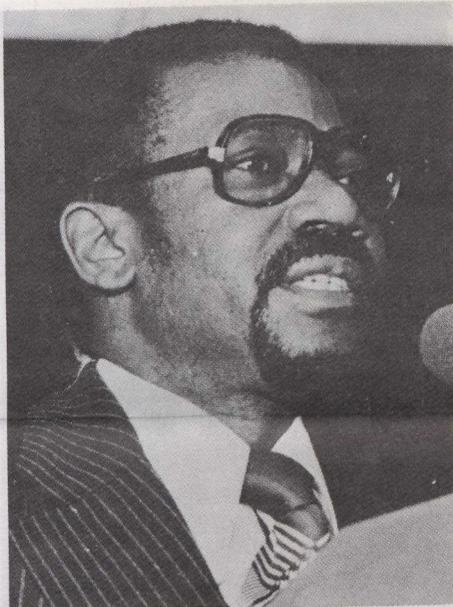
Visite officielle du secrétaire général de l'ACCT

A l'invitation du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald, le secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), M. Dankoulodo Dan Dicko, a effectué une visite officielle au Canada du 12 au 17 novembre.

Après avoir rencontré Mlle MacDonald, M. Dan Dicko a eu des entretiens avec le ministre d'État responsable de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), M. Martial Asselin. Ces entretiens s'inscrivaient notamment dans la perspective de la prochaine Conférence générale de l'ACTT, qui se déroulera du 12 au 14 décembre à Lomé (Togo).

M. Dan Dicko s'est ensuite rendu au Québec et au Nouveau-Brunswick pour y avoir des entretiens avec les autorités gouvernementales de ces provinces qui ont au sein de l'ACCT le statut de gouvernement participant.

A Ottawa, M. Dan Dicko a participé, les 13 et 14 novembre, à la quatrième réunion du comité du Programme spécial de développement (PSD) de l'ACCT. Cette réunion regroupait des représentants de neuf pays membres, dont deux de niveau ministériel (M. François Kouyami, président en exercice du Conseil d'administration de l'ACCT et ministre de la Culture et des Sports du Bénin, et M. Marc Mba Ndong, ministre de la



M. Dankoulodo Dan Dicko

Culture et des Arts chargé de l'Éducation populaire du Gabon). Elle était placée sous la présidence du sénateur Martial Asselin.

Le Programme spécial de développement, qui correspond sur le plan de la francophonie au "Commonwealth Fund For Technical Cooperation" a été lancé en décembre 1977 à l'initiative du Canada. Il est essentiellement alimenté par des contributions volontaires des États membres.

Comité commercial et économique conjoint Canada/CARICOM

Le Canada a été l'hôte les 21 et 22 novembre, de la première réunion du Comité commercial et économique conjoint (CCEC) créé aux termes de l'Accord de coopération commerciale et économique entre le Canada et le CARICOM.

L'accord-cadre signé le 20 janvier 1979 entre le gouvernement du Canada et les gouvernements de la Communauté des Antilles (CARICOM) comprend un Accord de coopération commerciale et économique, un Protocole de coopération industrielle ainsi qu'un Échange de lettres entre les parties portant sur des questions connexes. Outre les dispositions devant faciliter le commerce bilatéral ainsi que la coopération financière et technique qui doit soutenir les programmes régionaux des Antilles, l'Accord et son Protocole prévoient des mesures de coopération

industrielle destinées non seulement à procurer des avantages industriels aux parties contractantes, mais aussi à renforcer les capacités économiques du CARICOM grâce à des transferts de technologie, des recherches, des études sur les investissements et à des placements industriels.

Le Comité commercial et économique a été créé afin de passer en revue les progrès réalisés en vertu de l'accord-cadre et de tenir des consultations sur des questions économiques d'intérêt commun. A l'occasion de cette première réunion, les hauts fonctionnaires du Canada et du CARICOM et de ses États membres ont cherché les possibilités d'accroître la coopération et tracé des lignes directrices concernant les futurs travaux du Comité.

La situation en Iran

En réponse à des questions sur la situation en Iran, posées à la Chambre des communes le 21 novembre, le premier ministre, M. Joe Clark, a déclaré que le Canada avait saisi "toutes les occasions qui se présentaient de faire connaître aux dirigeants iraniens notre profonde opposition à la transgression des usages internationaux dans leur pays. Nous avons également fait part aux États-Unis de notre désir de leur prêter assistance en venant en aide de quelque façon que ce soit aux citoyens américains qui connaissent des moments difficiles en Iran".

De plus, a continué le Premier Ministre, le Canada a collaboré activement avec les représentants d'autres pays en Iran et ailleurs. "Ainsi, en Iran, nous avons volontiers pris l'initiative de réunir les représentants d'autres pays", a dit M. Clark. Le Canada a agi ainsi parce que le doyen du corps diplomatique n'était pas prêt à le faire. "Le représentant du Canada a agi à sa place", a précisé le Premier Ministre.

"Nous continuons de rechercher activement tous les autres moyens à notre disposition, soit par l'entremise des Nations Unies, du Commonwealth, et des autres associations de pays dont le Canada fait partie, de façon qu'en faisant connaître aux dirigeants de l'Iran notre point de vue et celui du monde... nous arrivions à les convaincre de mettre fin, comme nous l'espérons, à une situation que nous tenons pour intolérable", a poursuivi M. Clark.

Le gouvernement canadien est disposé à "étudier toute initiative, et à y donner suite, susceptible d'aider à assurer le respect des normes internationales et du droit international dans la conjoncture iranienne actuelle".

A une question relative à la possibilité de rappeler d'Iran le personnel canadien qui s'y trouve, le Premier Ministre a répondu que le Canada peut jouer un rôle dans ce pays seulement s'il y est présent: "Nous sommes d'avis, pour l'instant du moins, qu'il est nécessaire pour le respect du droit international et la recherche d'une solution au problème iranien que les Canadiens qui représentent notre pays là-bas restent à leur poste".

Déclaration commune du Commonwealth
Quelques jours plus tard, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald, annonçait que,